

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 03 avril 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 13
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250408 – 13 – COMITE DES FETES DE CAHAGNES : DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025 et qu'il sollicite le même montant qu'en 2024 à savoir 2 800,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de longues années, la fête du village est organisée par le Comité des Fêtes de Cahagnes durant le week-end de l'Ascension. Cet évènement rassemble un grand nombre de personnes de Cahagnes et des communes voisines. Les différentes festivités proposées dont le feu d'artifice engendrent un coût très important pour l'association.

Il est donc proposé de voter pour 2025 le même montant qu'en 2024 afin de couvrir la majorité de la dépense engagée pour le feu d'artifice.

Étant précisé que M. Sébastien KOSLOFF, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **2 800,00 €** au Comité des Fêtes de Cahagnes pour l'année 2025.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

